

# Communiqué de presse

Paris, le 10 décembre 2007

comm 097 - 2007

## Réforme des régimes spéciaux de retraite : De nouvelles avancées importantes

La direction de l'entreprise et toutes les organisations syndicales se sont réunies à nouveau lundi 10 décembre pour la 5ème table ronde consacrée aux **avantages familiaux** et conjugaux, le handicap et la prévoyance dans le cadre de la réforme du régime spécial de retraite de la SNCF. Dans la continuité des discussions engagées depuis le 21 novembre, **les négociations ont été détendues et très constructives.**

Les négociations de ce jour ont permis de trouver des accords sur les points suivants :

- Le départ sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé,
- La prise en compte gratuite des interruptions ou réductions d'activité et majoration de durée d'assurance pour les femmes,
- La majoration de durée d'assurance pour les parents d'un enfant handicapé
- Les règles d'attribution de la pension de réversion des veufs et montant de la pension d'orphelin,
- Le départ anticipé à la retraite et la majoration de pension des agents handicapés
- Les mesures de prévoyance

Au cours des négociations, il a été décidé de permettre **le bénéfice rétroactif des mesures de prise en compte gratuite des interruptions ou réductions d'activité des parents pour les naissances**, dans une limite d'un an par enfant ainsi que la majoration de durée d'assurance de deux trimestres par enfant pour les femmes accouchant. Ces mesures s'appliquent donc également pour les enfants nés avant la réforme.

La prochaine table ronde est programmée le 14 décembre, sur l'aménagement des postes en fin de carrière et l'amélioration des conditions de travail : la prise en compte de la pénibilité.